

## **Quelles sont les suites des propositions de la Commission des travaux publics sur la sécurité aux abords de l'école à Vicques**

### **M. Martin Clerc, conseiller général**

"En 2013, M. Cédric Eschmann, à l'époque conseiller général, avait déposé un postulat intitulé : Sécurité aux abords et sur le chemin des écoles de Vicques.

Ce postulat a été accepté à l'unanimité par le Conseil général le 17 décembre 2013.

Durant 2014, la commission des travaux publics a travaillé plusieurs mois sur ce dossier. Cinq mesures ont été proposées. Pierre-Michel Seuret, président de cette commission, est venu nous présenter le fruit de leur réflexion et les mesures conseillées :

1. Prolongement de la zone 20
2. Création d'une dépose minute
3. Déplacement de l'entrée nord de la cour
4. Pose d'éléments trafic-bloc en Genevret
5. Garde-corps aux normes sur le chemin des écoliers

Qu'en est-il à ce jour ?

Que devient le projet d'aménagement du parking de l'école, des accès au terrain de M. Voisard et des anciens hangars des pompes ?

Merci pour votre réponse. Martin Clerc".

### **Réponse du Conseil communal par M. Yvan Burri, conseiller communal**

"Monsieur le conseiller général, comme vous le mentionnez, suite au travail de la commission un projet a été établi et soumis au Service des Infrastructures du canton. Après lecture, le Service des infrastructures a demandé des analyses de trafic tant au point de vue du nombre que de la vitesse des véhicules sur le site.

Ces mesures ont été effectuées et transcrites dans un gros dossier que l'on pourrait comparer à une mise à l'enquête, puis transmis au canton pour préavis.

En effet malgré le fait que ces rues soient communales nous ne pouvons changer les règles en vigueur sans en référer au canton.

Pour ce qui concerne l'entrée de la cour elle restera située au nord de celle-ci comme maintenant. Une barrière chicane freine l'élan des enfants qui courent en direction de la sortie.

Le projet d'aménagement des places de parc et de l'accès à l'ancien hangar des pompes est resté le même et l'accès au terrain de M. Voisard est garanti par le plan spécial.

Les trafic-blocs en Genevret ont été posés de part et d'autre du passage piéton et incitent les usagers à ralentir.

Les garde-corps du chemin au-dessous de l'école sont conformes vu la pente du terrain et ceux du terrain de l'école sont du ressort de l'ESVT.

Je partage votre impatience que ce dossier aille de l'avant. M. Seuret, président de la commission m'a informé que la décision du canton pourrait tomber très bientôt et la mise en place pendant les vacances d'été.

Merci de votre attention".

**Monsieur Martin Clerc est satisfait.**